



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 49

- suppléés : 2
- représentés : 9

Votants : 58

Date de la convocation :

6 octobre 2017

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 6 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Antoine Vitez à Moreuil, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAIN QUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, délégué de Fouencamps) CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Madame FLAMANT) DESROUSSEAUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur VAN OOTEGHEM (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur LECONTE, Monsieur LECLABART (Représenté par Madame SAIN QUENTIN, suppléante) Madame WU (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) Madame HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE)

Absents non excusés : Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, DALRUE et CLEMENT.

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES AUX BP 2017

Vu l'avis n° 2017-0202 de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2017, réglant d'office le Budget Primitif 2017 de la CCALN et validant le Compte Administratif 2016 de la CCVN ;

Considérant que les Budgets ont été votés par nature (cf p. 4 de l'avis)

Compte tenu des crédits disponibles et de la rigueur comptable ;

Vu la présentation ci-jointe : Budget Principal, Budgets Annexes : Complexe Sportif et Culturel, Crèche Coquille de Noye, Assainissement Non Collectif, Déchets Ménagers et Assimilés, Zone d'Activité Economique, Zone d'Hangest, Zone de Moreuil, Résidence de la Bonneterie, Luce Margot ;

Après en avoir délibéré à la majorité (5 Contre) le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Assainissement Non Collectif, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 011 - Charges à caractère général = + 2 188 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante = + 23 €
 - 67 - Charges exceptionnelles = - 40 000 €
 - 74 - Subventions d'exploitation = + 129 800 €
- TOTAL : 92 011 €**

- Recettes de fonctionnement
- 74 - Subventions d'exploitation = + 92 011 €
- TOTAL = 92 011 €

- Dépenses d'Investissement
- 21 - Immobilisations corporelles = - 1 €
- TOTAL = - 1 €

- Recettes d'Investissement
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = -1 €
- TOTAL = - 1 €

Après en avoir délibéré à la majorité (17 Contre / 2 Abstentions) le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Résidence de la Bonneterie, les ajustements budgétaires suivants :

- Dépenses de fonctionnement
- 011 - Charges à caractère général = + 233 758 €
- TOTAL = + 233 758 €

- Recettes de fonctionnement
- 77 - Produits exceptionnels = + 233 759 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté = - 1 €
- TOTAL = 233 758 €

Après en avoir délibéré à la majorité (1 Contre) le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Complexe Sportif, les ajustements budgétaires suivants :

- Dépenses de fonctionnement
- 011 - Charges à caractère général = + 39 419 €
- 023 - Virement à la section d'investissement = - 297 000€
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté = + 1 €
- TOTAL : - 257 580 €

- Recettes de fonctionnement
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises = + 8 298 €
- 74 - Subventions d'exploitation = - 267 158 €
- 75 - Autres produits de gestion courante = + 1 280 €
- TOTAL = - 257 580 €

- Recettes d'Investissement
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves = - 3 000 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement = - 297 000 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées = + 300 000 €
- TOTAL = 0 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Crèche Coquille de Noye, les ajustements budgétaires suivants :

- Dépenses de fonctionnement
- 011 - Charges à caractère général = + 68 114 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés = + 21 931 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté = + 1 €
- TOTAL = 90 046 €

- Recettes de fonctionnement
- 74 - Subventions d'exploitation = + 90 046 €
- TOTAL = 90 046 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Déchets ménagers, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 011 - Charges à caractère général = + 243 427 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés = - 275 145 €
- 65 - Autres charges de gestion courante = - 142 160 €
- 66 - Charges financières = - 1 250 €
- 68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations = - 38 428 €
- 023 - Virement à la section d'investissement = + 58 132 €
- TOTAL = - 155 424 €

● **Recettes de fonctionnement**

- 74 - Subventions d'exploitation = + 98 326 €
- 75 - Autres produits de gestion courante = + 1 500 €
- 77 - Produits exceptionnels = - 264 000 €
- 013 - Atténuations de charges = + 8 750 €
- TOTAL = - 155 424 €

● **Dépenses d'Investissement**

- 16 - Emprunts et dettes assimilées = - 30 400 €
- 20 - Immobilisations incorporelles = + 1 008 €
- 21 - Immobilisations corporelles = + 14 954 €
- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = + 1 €
- TOTAL = - 14 437 €

● **Recettes d'Investissement**

- 13 - Subventions d'investissement = + 2 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées = - 50 104 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement = + 58 132 €
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections = - 38 428 €
- TOTAL = - 30 398 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Zone d'Ailly sur Noye, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 011 - Charges à caractère général = + 17 408 €
- 67 - Charges exceptionnelles = + 1 €
- TOTAL = + 17 409 €

● **Recettes de fonctionnement**

- 74 - Subventions d'exploitation = + 17 409 €
- TOTAL = + 17 409 €

● **Dépenses d'Investissement**

- 20 - Immobilisations incorporelles = + 2 230 €
- 23 - Immobilisations en cours = + 84 190 €
- TOTAL = + 86 420 €

● **Recettes d'Investissement**

- 16 - Emprunts et dettes assimilées = + 86 420 €
- TOTAL = + 86 420 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Zone d'Hangest, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 023 - Virement à la section d'investissement = - 7 655 €
- TOTAL = - 7 655€

● **Recettes de fonctionnement**

- 74 - Subventions d'exploitation = + 1 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté = - 7 656 €
- TOTAL = - 7 655 €

● **Dépenses d'Investissement**

- 16 - Emprunts et dettes assimilées = + 1 €
- TOTAL = +1 €

● **Recettes d'Investissement**

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves = + 7 656 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement = - 7 655 €
- TOTAL = + 1 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n°1 au Budget annexe Zone de Moreuil, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 023 - Virement à la section d'investissement = - 73 441 €
- TOTAL = - 73 441 €

● **Recettes de fonctionnement**

- 74 - Subvention d'exploitation = + 1 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté = - 73 442 €
- TOTAL = - 73 441 €

● **Recettes d'Investissement**

- 021 - Virement de la section de fonctionnement = - 73 441 €
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves = + 73 441 €
- TOTAL = 0

Après en avoir délibéré à la majorité (17 Contre / 2 Abstentions) le Conseil Communautaire :

› entérine par voie de Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2017 - Budget Général, les ajustements budgétaires suivants :

● **Dépenses de fonctionnement**

- 011 - Charges à caractère général = + 654 181 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés = + 369 489 €
- 65 - Autres charges de gestion courante = + 292 478 €
- 66 - Charges financières = + 4 201 €
- 67 - Charges exceptionnelles = - 177 903 €
- 68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations = + 38 428 €
- 023 - Virement à la section d'investissement = - 3 022 038 €
- TOTAL = - 1 841 164 €

● **Recettes de fonctionnement**

- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises : - 50 662 €
- 74 - Subvention d'exploitation : - 148 281 €
- 013 - Atténuations de charges :- 11 360 €
- 77 - Produits exceptionnels : + 96 667 €
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté : - 1 727 528 €
- TOTAL : - 1 841 164 €

● Dépenses d'Investissement

- 16 - Emprunts et dettes assimilées = + 33 894 €
- 20 - Immobilisations incorporelles = - 52 089 €
- 21 - Immobilisations corporelles = - 2 749 940 €
- 23 - Immobilisations en cours = - 9 466 €
- 13 - Subventions d'investissement = 649 411 €
- TOTAL : -2 128 190 €

● Recettes d'Investissement

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves = 1 882 787 €
- 13 - Subventions d'investissement = - 149 070 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées = - 878 297 €
- 021 - Virement de la section de fonctionnement = - 3 022 038 €
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections = + 38 428 €
- TOTAL = - 2 128 190 €

› autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances, à signer les documents en rapport avec ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 12 octobre 2017 à Moreuil

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31.10.2017

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Convention d'occupation MDSI / CCALN	2017.12.10-1	/
DELIB. : Résiliations de marchés	2017.12.10-2	/
DELIB. : Convention avec le CDG80 pour la désignation d'un AFCI	2017.12.10-3	/
DELIB. : CCVN / CG 2016 et CA 2016	2017.12.10-4	(les documents vous seront envoyés ultérieurement) /
DELIB. : Décisions Modificatives aux BP 2017	2017.12.10-5	/
DELIB. : Affectation des résultats 2016 aux BP 2017	2017.12.10-6	/
DELIB. : Convention CCALN / Grand Roye / Déchetterie d'Ailly-sur-Noye	2017.12.10-7	/
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein de l'Association du site de Folleville	2017.12.10-8	/

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



FAIT A MOREUIL, le 31 OCTOBRE 2017

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

- 2 NOV. 2017

ARRIVÉE